

L'an deux mille vingt, le 29 du mois de juin à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 22 juin 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de conseillers votants : 35

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Claudine CHAPRON, Elisabeth GRACIET, Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Max GUICHARD, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Michaël DAVID, Chantal SANCHO ayant donné pouvoir à Christine GLEMAIN, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Fabrice MORETTI, Philippe TARDY ayant donné pouvoir à Elisabeth GRACIET, Marjorie CARVEL ayant donné pouvoir à Laurent PERADON.

Ecole Municipale de Musique- Remboursement de cotisations

La crise sanitaire liée au COVID-19 a entraîné une fermeture et un arrêt des cours de l'Ecole Municipale de Musique du 17 mars au 8 juin 2020.

39 familles ayant réglé leurs cotisations à l'année n'ont pas pu bénéficier du service durant cette période. Il est alors proposé de les rembourser au vu du caractère exceptionnel de la situation. Pour la période du 17 mars au 8 juin 2020, ces cotisations se montent à 4 469€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

**35 voix pour
0 abstention
0 voix contre**

- **Autorise le remboursement par mandatement**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférant à la mise en œuvre de cette décision.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-François EGRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20200701-2020-90-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2020
Publication : 02/07/2020